

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.14/RES/115(VI)
3 mars 1964

Original: FRANCAIS
ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Sixième session
Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964

CAMPAGNE MONDIALE POUR L'ALPHABETISATION UNIVERSELLE

Résolution 115 (VI) adoptée par la Commission à sa 113e séance plénière
le 2 mars 1964

La Commission économique pour l'Afrique,

Prenant note de la résolution 1937 (XVIII) concernant la Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1963, lors de sa dix-huitième session, résolution qui, au paragraphe 1 de son dispositif "invite les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies où l'analphabétisme est toujours répandu à accorder une priorité appropriée à l'élimination de l'analphabétisme dans leurs plans de développement d'ensemble et, s'ils le jugent nécessaire, à établir des programmes nationaux d'éducation des adultes, y compris des services gouvernementaux pour élaborer et exécuter de tels programmes",

Ayant examiné le document L'alphabétisation des adultes et le développement économique et social (E/CN.14/269) présenté par l'UNESCO,

1. Partage l'avis que l'analphabétisme des masses constitue un grave obstacle au développement économique et social;
2. Exprime l'espoir que seront trouvées les voies et moyens permettant d'entreprendre une campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle, dans l'esprit des conclusions formulées par l'UNESCO à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa dix-huitième session, et sur la base desquelles la résolution 1937 (XVIII) a été adoptée à l'unanimité;

3. Recommande aux gouvernements de ses Etats membres et membres associés :

- a) De prévoir dans leurs plans nationaux d'éducation et dans le cadre du développement d'ensemble, des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes qui, complétant les mesures prises en vue d'intensifier la scolarisation, permettront d'assurer l'alphabétisation rapide des masses;
 - b) Ayant la suppression de l'analphabétisme des masses pour objectif final, d'établir des programmes dans ce domaine, qui répondent aux besoins les plus urgents du développement économique et social et qui serviront de base à un complément de formation ou d'enseignement technique et professionnel;
 - c) De prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en oeuvre de tels programmes.
- - - - -